

31 octobre 2007

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

CANADA

	Déc. 2006	Sept. 2007	
PIB ⁽¹⁾	2,7	2,5 ⁽³⁾	↘
IPC ⁽¹⁾	1,6	2,5	↗
Chômage	6,1	5,9	↘

ÉTATS-UNIS

	Déc. 2006	Sept. 2007	
PIB ⁽¹⁾	2,9	1,9 ⁽²⁾	↘
IPC ⁽¹⁾	3,2	2,8	↘
Chômage	4,5	4,7	↗

(1) Variation en % sur 12 mois

(2) Juin 2007 (3) July 2007

Sources : Statistique Canada, U.S. Dept. of Commerce, U.S. Dept. of Labor Statistics,

INDICES BOURSIERS

Variation en %	2007 devise locale	2007 Dollars CA	
S&P/TSX	10,8	10,8	↗
S&P500	8,3	-10,5	↘
Russell 2000	4,3	-13,8	↘
Nikkei	-4,2	-17,4	↘
S&P 350 Europe	5,3	-5,7	↘

PARKYN
WERMENLINGER
LAYTON
CAPITAL INC.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

La semaine dernière, une étude publiée par Fidelity Investments Canada révélait que les Canadiens sont préparés à remplacer en moyenne 50 % de leur revenu d'emploi lors de leur retraite. Bien que l'on puisse différer d'opinion à savoir si ce revenu est suffisant, l'étude fait ressortir une réalité fondamentale: épargner et investir vise non seulement la gestion des actifs, mais aussi celle des passifs.

Jetons un coup d'œil au bilan simplifié d'un investisseur moyen. Il a deux actifs : son capital humain (la valeur actuelle de tous ses revenus d'emploi à venir) et ses placements. Il possède également deux passifs : les dépenses nécessaires à son mode de vie jusqu'à la retraite et ses dépenses personnelles après la retraite.

Deux règles importantes s'appliquent à ce bilan financier. Tout d'abord, le capital humain s'épuise au fur et à mesure que notre investisseur s'approche de la retraite. Ensuite, il est plus facile de se discipliner à pourvoir aux dépenses immédiates qu'à celles de la retraite, puisqu'épargner et réaliser des placements est moins gratifiant que la consommation. De toute évidence, l'épargne et les placements servent à préparer la retraite. Mais cela soulève une question fondamentale : est-ce que l'industrie des services financiers mesure correctement la performance des portefeuilles par rapport aux objectifs de retraite des investisseurs? Nous affirmons que non.

L'industrie des services financiers analyse la performance de deux manières. La première, le « rendement relatif », est mesurée par comparaison à un indice de référence. Bien que cette méthode soit utile afin d'évaluer la performance d'un gestionnaire sur de courtes périodes, elle échoue complètement à mesurer la création de valeur à long terme : il est en effet peu utile de surpasser l'indice S&P/TSX de 2 % si ce dernier produit un rendement de -30 %. La seconde méthode d'évaluation de la performance est celle du « rendement absolu » : par exemple, se fixer un objectif de rendement de 7 %. Cette méthode corrige la principale lacune de la méthode du rendement relatif, car elle mesure le rendement de l'actif, mais elle comporte néanmoins une faiblesse importante. En se concentrant uniquement sur le rendement des actifs, l'investisseur risque d'échouer à provisionner son passif de retraite. Il est contreproductif de faire croître l'actif si le passif s'accroît encore plus vite. De plus, ni le rendement relatif ni le rendement absolu ne mesurent le risque du portefeuille.

Selon nous, les investisseurs devraient évaluer la performance tout d'abord en fonction de l'évolution de leur position financière nette. Une manière simple d'exprimer la performance financière (bien que complexe à calculer) est le ratio de remplacement du revenu. S'est-il amélioré ou détérioré depuis trois ans? Est-il près de l'objectif fixé, ou est-il très en déficit? Bien que nous reconnaissons aux rendements relatifs et absolus un rôle dans l'évaluation de la performance, nous estimons que leur importance est secondaire par rapport à l'évolution de la position financière nette. La volatilité des rendements du portefeuille devra également être mesurée de façon continue afin de s'assurer que le niveau de risque correspond aux objectifs initiaux de l'investisseur.

Raymond Kerzérho, Directeur de la recherche



Cet article est publié à titre informatif seulement. Les renseignements et les chiffres qui figurent dans le présent document se fondent sur des données jugées fiables, mais leur exactitude et leur exhaustivité ne peuvent être garanties. Le but de cet article n'est pas d'émettre une opinion légale, comptable ou fiscale et on ne devrait pas s'en servir à ces fins. Avant d'effectuer un placement ou d'adopter une stratégie de placement, chaque investisseur devrait évaluer ses objectifs avec son conseiller financier, PWL Capital Inc. et les personnes ou sociétés qui y sont associées peuvent acheter ou vendre des titres décrits dans le document en qualité de contrepartiste ou de courtier, ou encore, peuvent détenir ces titres.